



Suivi d'une question et action de la Préfecture de Paris - Bar à chicha

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 11 décembre 2014

pour vous informer

- qu'après avoir fait intervenir Mme CXXXX qui a saisi le Préfet, la procédure de la PREFECTURE DE PARIS à condamné la gérante à 1000 euros de dommages int.(symboliques ne couvrant ni l'huissier ni l'avocat)
- que le BAR A CHICHA HXXXXXX 48 rue XXXX) s'est transformé en pizzeria moins nocif que les 50 personnes fumant la chicha, mais qu'ils continuent a envahir la contre allée Accès pompiers
- que malgré une pétition et le Vote de l'AG 2013 demandant l'évacuation de cette contre allée par les trois commerçants, ni les policiers ni le syndic ne font exécuter ce vote je viens de saisir la médiatrice

Salutations remerciements pr v/lutte et vos conseils (J. C)

Réponse :

Nous sommes ravis de constater une nouvelle fois que nos conseils peuvent être utiles et vous remercions d'en faire ainsi état